

A quelles entreprises s'adresse cette démarche collective ?

A toutes les entreprises installées en Alsace et de tout secteur : de la PME aux artisans et aux agriculteurs, jusqu'aux entreprises de plusieurs milliers de salariés.

Quelles sont les conditions d'adhésion ?

Aucune restriction en matière de secteurs d'activité (services, industrie, commerce) car c'est la multiplicité qui crée une dynamique régionale et donne toute sa valeur à ce signe de reconnaissance partagé.

Aucune restriction également en matière de performance à l'entrée. Le but d'Idée Alsace est d'aider l'entreprise à progresser et non de sanctionner un niveau de performance donné.

En adhérant, l'entreprise s'engage à respecter les engagements fixés en matière de qualité, de savoir-faire et de développement durable énoncés dans [la Charte d'Engagement Idée Alsace](#).

Elle s'engage également à la rédaction de son [Contrat de Progrès](#), en se fixant des objectifs chiffrés de développement durable librement choisis mais mesurables par des indicateurs précis.

Pour devenir adhérente, une entreprise s'acquitte d'une cotisation annuelle fonction de sa taille : le nombre de salariés pour les entreprises de service, le chiffre d'affaires pour les entreprises de production.

A quoi s'engage l'entreprise adhérente ?

Elle s'engage à respecter les 9 grands principes de la charte Idée Alsace, axés essentiellement sur les valeurs du développement durable, de la qualité et de l'amélioration permanente de ces

critères.

La règle du jeu prévoit aussi une visite d'habilitation tous les 3 ans pour l'aider à mesurer son niveau de performance, et surtout son amélioration dans le temps.

A la suite de cette visite, l'entreprise accepte de rédiger son [Contrat de Progrès](#) qui fixe ses objectifs chiffrés et mesurables de développement durable.

En tant que client, comment faire la différence entre une entreprise adhérente et une autre ?

Grâce au logo de cette signature apposé sur les produits ou les documents commerciaux. Toutes les études prouvent l'intérêt des consommateurs pour des produits qui respectent l'environnement, l'éthique (y compris envers ses salariés) et la qualité.

Les clients ont ainsi la possibilité de donner leur préférence à des produits ou des services plus citoyens.

Pourquoi avoir créé un énième label ?

Ce n'est pas un label, plutôt une marque collective, qui ne remet pas en cause le logo et l'identité propres à l'entreprise.

Idée Alsace est une démarche novatrice en France, aussi bien par la diversité de ses adhérents que par ses objectifs et son identité régionale.

Que signifie la mention "Terroir d'Origine Garanti" sur les produits agroalimentaires ?

Les produits alimentaires obéissent à de très nombreuses réglementations, sans qu'elles exigent pour autant l'utilisation de matières premières régionales. En s'imposant cette contrainte supplémentaire, les entreprises adhérentes d'Idée Alsace veulent apporter aux consommateurs une certitude et une lisibilité quant à l'origine alsacienne des produits agricoles utilisés.

Le logo Idée Alsace Terroir d'Origine Garanti est l'assurance pour le consommateur que les produits intègrent au minimum 70 % de matière première régionale.

N'est-ce pas du protectionnisme régional déguisé ?

Il est vrai que l'économie d'une région repose en partie sur le pouvoir d'achat de ses habitants, qui choisissent de donner leur préférence à tel fabricant ou fournisseur. En privilégiant une production ou un service régional, ils jouent un rôle visible sur la santé économique et les emplois en Alsace.

Mais cette limitation géographique se justifie aussi par la proximité nécessaire pour amorcer les véritables changements de comportements. D'autres régions observent sans doute cette initiative pour sa capacité à stimuler l'économie et pérenniser les emplois. Mais l'Alsace conservera alors une longueur d'avance...

Comment Idée Alsace garantit-elle les valeurs qu'elle défend ?

Afin de ne pas porter atteinte à la crédibilité d'Idée Alsace et aux valeurs qu'elle défend et de ne pas ternir l'image de l'ensemble des entreprises adhérentes à la signature régionale, celles-ci s'engagent :

- à exercer leur activité conformément à la réglementation et en accord avec les valeurs de la Charte Idée Alsace, à l'instar de toute entreprise adhérente à la signature,
- à accepter d'être régulièrement auditées sur la base des critères retenus par le Comité Stratégique,
- à atteindre les objectifs chiffrés qu'elle intègre dans son [Contrat de Progrès](#) .

**Nous n'avons pas répondu à toutes vos questions ?
N'hésitez pas à [nous contacter en cliquant ici !](#)**